

SEANCE ORDINAIRE DU 27 JANVIER 2011

Président : M. Javier ALONSO
Vice-présidente : Mme Louise REY
Secrétaire : M. Cedric ANNEN
Membres : Mme Lucia BARBEY, M. Damien BONFANTI, M. Dominique ZEHFUS

Sont présents :

M. Alessandro CALABRESE, Mme Martine CASUTT, Mme Claudine CORMINBOEUF, M. Xavier COULIN, Mme Carole ESTOPPEY, M. Alain ERETZIAN, M. Yves FAVRE, Mme Corinne FLOREY BARDET, M. Jean FONTAINE, M. Roger GOLAY, Mme Marie-Christine GRIVEL ODION, M. Christian HAAS, Mme Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN, Mme Murielle MARCHIANDO, M. Christian MARCHIANDO, M. Alain MATHIEU, M. Panagiotis PABOUCTSIDIS, M. Yves PAGE, Mme Luisa PENTZKE, M. Philippe PERRENOUD, M. Frédéric PROGIN, Mme Suzanne RICHERT, M. Christo SABEV, M. Francisco TABOADA, M. Hüseyin TEMEL, Mme Nathalie VERGAIN, M. Claudio VITALI, M. Pierre-Alain VOLERY

Excusé : M. John LINGG

Assistent à la séance : M. François BAERTSCHI, Maire
M. Frédéric RENEVEY,
M. François LANCE, Conseillers administratifs
Mme Erika CRISAFULLI, Secrétaire

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2010
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif
- 6) **Commission des travaux et constructions - Séance du 2 décembre 2010 - Rapporteur : M. Philippe PERRENOUD**
Commission des finances et gestion des immeubles locatifs - Séance du 17 janvier 2011 - Rapporteur : M. Alain MATHIEU
 - a) Chemin de la Caroline/rue des Bossons - Réaménagement de la chaussée - Crédit de construction (Fr. 3'990'000.--) **p. 1168 Arrêté**
- 7) **Commission de la culture - Séance du 10 janvier 2011 - Rapporteur : M. Christian MARCHIANDO**
Commission des finances et gestion des immeubles locatifs - Séance du 17 janvier 2011 - Rapporteur : M. Alain MATHIEU
 - a) Renouvellement du mobilier de la bibliothèque 70, route du Pont-Butin - Crédit d'investissement (Fr. 250'000.--) **p. 1170 Arrêté**

Séance ordinaire du 27 janvier 2011

- 8) Commission de l'aménagement du territoire - Séance du 12 janvier 2011 - Rapporteuse : Mme Claudine CORMINBOEUF**
- a) Cession par la Commune de Lancy aux sociétés Investiss Immo SA et Imagini SA de la future parcelle 3590B de 99 m2 (Fr. 45'000.--)
sise au Vieux-Chemin-d'Onex **p. 1173 Arrêté**
 - b) Divers
- 9) Commission de l'environnement et du développement durable - Séance du 13 janvier 2011 - Rapporteur : M. Dominique ZEHFUS**
- a) Lancy-Sud - Couverture de la « T 104 » - Assainissement et aménagement de la zone - Crédit d'investissement (Fr. 300'000.--) **p. 1174 Arrêté**
 - b) Divers
- 10) Motion du groupe UDC pour l'augmentation de l'indemnité horaire des sapeurs-pompiers** **p. 1180 Vote**
- 11) Commission de l'aménagement du territoire - Séances des 3 novembre, 1^{er} décembre et 13 décembre 2010 - Rapporteuse : Mme Suzanne RICHERT**
- a) Plan directeur du quartier des Semailles : Suite de la discussion - Présentation d'une variante à 1,3 de densité - Audition de M. Mark MULLER, Président du Département des constructions et technologies de l'information **p. 1183 Information**
- 12) Commission des sports - Séance du 9 décembre 2010 - Rapporteur : M. Christian HAAS**
- a) Présentation du Vélo Club Lancy **p. 1185 Information**
 - b) Présentation du film « Enfance active » de l'Office fédéral du sport **p. 1186 Information**
 - c) Divers
- 13) Commission de la culture - Séance du 10 janvier 2011 - Rapporteur : M. Christian MARCHIANDO**
- a) Projet de bibliothèque multimédia à Lancy-Sud - Présentation d'un projet de budget **p. 1186 Information**
 - b) Divers
- 14) Commission des finances et gestion des immeubles locatifs - Séance du 17 janvier 2011 - Rapporteur : M. Alain MATHIEU**
- a) Revue des subventions 2010 versées **p. 1188 Information**
 - b) Information sur la procédure pour la gestion de la trésorerie **p. 1189 Information**
 - c) Divers
- 15) Propositions individuelles et questions**
- 16) Questions du public**

M. ALONSO : Mesdames, Messieurs, bonsoir. Je vous souhaite, au nom du Bureau, une très bonne année 2011 et, surtout, beaucoup de réussite pour les élections du mois de mars. Je salue la présence du Conseil administratif, de Mme de GARRINI, Secrétaire générale, et de M. BREDA.

J'excuse l'absence de M. LINGG et le retard de M. GOLAY.

Séance ordinaire du 27 janvier 2011**1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

M. PERRENOUD : mon intention n'est pas de semer la zizanie dans les groupes, mais par contre j'aurais des « divers » au point 6. Un des conseillers avait fait des remarques par rapport à la neige et ce serait bien qu'on en parle avant le beau temps.

M. ALONSO : si tout le monde est d'accord, nous ajoutons un point « divers » au point 6.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 DECEMBRE 2010

Le procès-verbal est adopté avec remerciements à ses auteurs.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Il n'y en a pas.

4. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. LANCE : vous avez reçu sur vos places le flyer concernant le festival « Antigél - Danse et Musique » qui aura lieu dans différentes communes du 6 au 20 février 2011.

Il est à relever que l'organisation de ce festival a été portée par 9 communes, dont la Ville de Genève ; il a obtenu un appui financier du Fonds intercommunal, de la Loterie romande et du Casino de Meyrin.

C'est une première en matière culturelle à Genève, ce qui laisse présager d'autres collaborations à l'avenir avec l'ensemble des communes.

Autre aspect intéressant de ce festival : de nombreux spectacles se dérouleront dans des lieux insolites répartis dans les 9 communes.

Vous devriez recevoir une invitation pour la Première, qui aura lieu le 6 février 2011 à 18h00 à Meyrin. Sinon, nous avons 10 invitations pour un spectacle à choix. Les personnes intéressées voudront bien s'adresser à moi.

5. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.

Séance ordinaire du 27 janvier 2011**6. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 2 décembre 2010**
Rapporteur : M. Philippe PERRENOUD
COMMISSION DES FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES LOCATIFS –
Séance du 17 janvier 2011 - Rapporteur : M. Alain MATHIEU**a) Chemin de la Caroline/rue des Bossons - Réaménagement de la chaussée - Crédit de construction (Fr. 3'990'000.--)**

M. PERRENOUD présente le sujet : M. le Conseiller administratif délégué rappelle que le chemin de la Caroline est en mauvais état et qu'il est possible de prévoir ces travaux en parallèle à une réfection de collecteurs. Il ajoute qu'il est également envisagé de créer un giratoire à l'angle du chemin de la Caroline et de la rue des Bossons. Il rappelle alors que les chantiers actuels génèrent un surcroît de trafic important.

M. BURRI prend la parole et déclare que ces axes doivent être également assainis en termes d'OPB. Il ajoute que ces rues souffrent également d'une mauvaise transversalité piétonnière et cyclable, il convient d'assainir ces rues en proposant au canton une solution. Il évoque l'accès à la villa Tacchini en déclarant qu'il doit être complété. Il remarque que le point important demeure la réfection de l'enrobé, des trottoirs traversants seront aussi créés et la chaussée sera rétrécie au niveau du terrain d'aventure. Il précise que la station de lavage va être rénovée. La vitesse sera de 30 km/h sur le chemin de la Caroline. Un marquage original au sol sera planifié afin de modérer la vitesse, il est de type pépite visant à déstabiliser les conducteurs.

Un commissaire demande si ce type de marquage s'est déjà fait. Il lui est répondu par la négative, que la loi permet ce type de marquage, seule la couleur est prescrite.

M. BURRI indique que le cheminement entouré de murets identitaires, plus un stationnement deux-roues seront développés devant la villa Tacchini et que la déchetterie restera. Les collecteurs vont être réhabilités par chemisage sur la rue des Bossons et l'éclairage sera revu puisqu'il est désuet. Il précise que les détails sont en train d'être développés par les architectes. Durant les travaux, le sens de circulation sera alterné avec des feux sur la rue des Bossons, et des sens uniques sur le chemin de la Caroline. Il sera également nécessaire de coordonner ces travaux avec le chantier sur les Grandes-Communes.

Un commissaire signale que les véhicules roulent très vite aux heures de sortie du CEPTA et il mentionne que traverser la chaussée demeure très dangereux pour les enfants qui vont à l'école et au terrain d'aventure. Il demande par ailleurs s'il est possible de déplacer en retrait la place « handicapé », située 12, chemin de la Caroline, puisque le conducteur est pour le moment obligé de sortir du côté de la chaussée. Il lui est répondu que c'est la raison pour laquelle un ralentisseur est prévu. Il ajoute qu'il est également possible de repousser quelque peu la place « handicapé ». Il précise que cette dernière n'a pas été modifiée et qu'elle est déjà disposée de cette manière actuellement.

Un commissaire signale que des immeubles doivent être construits à proximité et qu'Onex aimerait que ces derniers soient reliés à Cadiom. Il mentionne qu'il ne faudrait pas que la chaussée soit refaite pour être ré-ouverte six mois plus tard. Il lui est répondu que la question sera posée.

Après quelques autres questions-réponses, la Vice-présidente lit l'Arrêté et passe au vote :

En faveur : 7 voix

Non : 1 voix

Séance ordinaire du 27 janvier 2011

M. MATHIEU présente le sujet : après que M. LANCE ait rectifié le message, ce chantier figure au budget 2011 des investissements pour Fr. 1'500'000.-- et non pour Fr. 1'850'000.--, M. GUERITEY indique que ce dépassement, presque doublement du crédit, est nécessaire pour les raisons suivantes :

- obligation de mettre les rues en conformité avec l'Ordonnance contre le bruit (OPB)
- traitement urgent des collecteurs par robotique nécessaire, des fouilles ne seront pas faites
- coordination de ce chantier avec celui des Grandes-Communes
- plusieurs travaux de moindre importance non prévus lors de l'établissement du budget 2011, dont les aménagements nécessaires suite à la construction du pavillon Tacchini.

La commission est sensible au fait que ce chantier englobe le sous-sol et les alentours au lieu de recommencer des travaux dans quelque temps.

En ce qui concerne le financement, vu la remise en état du collecteur, un commissaire demande si une subvention cantonale est possible. La réponse est positive, cette subvention pourrait être de plusieurs centaines de milliers de francs. Ceci n'affecte pas l'arrêté, les subventions venant en diminution des frais pour notre commune.

En termes de sécurité, l'accent a été mis sur la largeur de la route, qui est rétrécie, et sur le traitement des intersections. Pour le bonheur des amortisseurs, il n'y a pas de gendarmes couchés, mais plutôt des plateaux longs et un traitement coloré des surfaces roulantes où une attention du conducteur est requise.

L'arrêté est accepté à l'unanimité moins une abstention.

M. PERRENOUD : comme vous pouvez le penser, lors de cette séance, c'est moi qui ai soulevé le problème de la place « handicapé », car la personne handicapée qui se parque à cet endroit doit descendre du côté du trafic. Je trouve cela inadmissible. On en avait déjà parlé au mois de décembre 2009 et rien n'était prévu lors de cette réfection.

Nous ne sommes pas contre le réaménagement de la chaussée qui est effectivement défectueuse ; il est clair que nous devons faire quelque chose. Nous sommes contre les aménagements. De plus, les réponses ne nous ont pas été données concernant le ralentissement devant le terrain d'aventure. Un essai pour ralentir les véhicules sans gendarmes couchés ou ralentisseurs, c'est un peu simple et facile, parce que les enfants, de petites tailles surtout, quand ils traversent la route à cet endroit, sont en danger. De plus, les voitures qui remontent du CEPTA roulent souvent excessivement vite et je ne pense pas que ce soit un marquage lumineux, éclairant, ou de quelque couleur que ce soit, qui va freiner ces jeunes qui sortent du CEPTA.

C'est pour cette raison que notre groupe ne pourra pas donner un accueil favorable. On a posé des questions, on n'a pas eu de réponses. Donc, notre groupe s'abstiendra pour ce vote.

M. RENEVEY : deux réponses. Pour la place « handicapé », je crois que cela a été dit en commission, c'est une situation actuelle, le projet ne change rien. Nous avons pris bonne note de cette demande que nous allons étudier pour la mettre si possible en parallèle avec les travaux du chantier. Mais encore une fois, ce n'était pas une modification par rapport à une situation existante.

Pour les gendarmes couchés, la situation est la même qu'à l'avenue du Curé-Baud, cela a été dit d'ailleurs dans le rapport. Ce sont des mesures pour éviter des travaux plus lourds type gendarmes couchés, elles sont efficaces et elles fonctionnent.

On l'a vu à l'avenue du Curé-Baud, les mesures de vitesse effectuées à cet endroit ont montré qu'il y avait une diminution de la vitesse avec ce type de mesures. On parle de rétrécissement de la chaussée, de modifications d'aspect visuel.

Séance ordinaire du 27 janvier 2011

Maintenant, il est évident que si, une fois les travaux terminés, on se rendait compte que la vitesse restait toutefois excessive, on pourrait toujours, cela s'est fait dans certains quartiers, rajouter des gendarmes couchés dans un deuxième temps.

Evidemment le projet n'était pas de mettre des gendarmes couchés tous les 20 mètres pour diminuer la vitesse, mais vraiment de faire autre chose. Et l'on voit que c'est quelque chose qui fonctionne puisqu'on en a déjà fait un certain nombre, le dernier en date est celui de l'avenue du Curé-Baud.

M. MATHIEU : vous comprendrez aisément que le bonheur des amortisseurs ne dépend pas d'un Vert mais d'un MCG. Ce qui est étonnant, c'est que le MCG, lors de la Commission des finances, a voté cet arrêté parce qu'il n'y avait pas de gendarmes couchés, et l'UDC ce soir veut le refuser parce qu'il y a des gendarmes couchés. Alors la démocratie tranchera.

L'arrêté 6a) est accepté par 27 oui et 3 abstentions (voir annexe).

b) Divers

=====

M. PERRENOUD présente le sujet : M. le Conseiller administratif délégué évoque l'école des Palettes et indique que des questions restent encore pendantes. Il pense qu'il est en l'occurrence prématuré de voter en décembre et il propose de revenir sur le dossier en janvier avec des options les plus détaillées possibles sur les deux variantes votées par la Commission afin d'avoir un vote consensuel.

Le responsable du service des travaux indique que la place de jeux à côté de l'immeuble Pillet-Renaud sera modifiée en février.

Un conseiller signale que le passage-piétons qui se trouve entre Caritas et le restaurant chinois est très curieux. Le responsable du service des travaux acquiesce. Il mentionne qu'il faudra poser la question car ce passage-piétons semble mal disposé.

Un autre conseiller signale que la neige qui se tasse est moins glissante que l'eau qui gèle. Il se demande s'il est bien nécessaire de tout dégager. Il lui est répondu par le Conseiller administratif qu'il n'y a pas de solution miracle.

7. COMMISSION DE LA CULTURE – Séance du 10 janvier 2011**Rapporteur : M. Christian MARCHIANDO****COMMISSION DES FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES LOCATIFS –****Séance du 17 janvier 2011 - Rapporteur : M. Alain MATHIEU****a) Renouvellement du mobilier de la bibliothèque 70, route du Pont-Butin - Crédit d'investissement (Fr. 250'000.--)**

=====

M. MARCHIANDO présente le sujet : M. LANCE indique que le projet ne concerne que le remplacement du mobilier, qui date de l'ouverture de la bibliothèque en 1968. Ceci s'intègre dans les travaux lourds exécutés dans l'immeuble, dont le changement de toute la façade vitrée, ce qui

Séance ordinaire du 27 janvier 2011

permettra une meilleure isolation et un meilleur confort pour les utilisateurs et les collaboratrices. Pendant les travaux, les collaboratrices compléteront et actualiseront la collection d'ouvrages de la bibliothèque et, surtout, mettront l'entier de la collection sur Internet. Il cède la parole à M. CORAY, du STC, qui a suivi tous les travaux exécutés dans cet immeuble, particulièrement ceux qui ont débuté aujourd'hui dans la bibliothèque.

M. CORAY explique que les travaux ont commencé par le déménagement des livres (plus de 30'000 livres à mettre en cartons et à stocker à la protection civile). A cette occasion, les moquettes seront arrachées, les sanitaires refaits, et le mobilier, usé et très massif, débarrassé. Celui-ci, vétuste, ne correspond plus du tout aux normes et aux attentes des utilisateurs. Le mobilier proposé provient d'une entreprise sélectionnée parmi plusieurs par lui-même et Mme ANDREY. Selon le planning inclus dans le message, les travaux vont se succéder jusqu'à début juin et le nouveau mobilier – s'il est voté – arrivera début juin.

Mme ANDREY souligne que le mobilier actuel ne permet pas de moduler les espaces. Le changement permettra d'aménager les espaces différemment en accueillant 10% de livres en plus. Il permettra de mieux mettre en évidence les collections et sera mieux adapté aux différents types d'utilisateurs (par exemple des bacs à roulettes à hauteur adéquate pour les petits ou des bacs permettant une bonne visibilité des bandes dessinées pour les ados).

Le coût du mobilier monté est de Fr. 250'000.--. Cela comprend les honoraires, des petits travaux de maçonnerie, de menuiserie et de peinture en lien au démontage du vieux mobilier et à l'adaptation du nouveau local. Un montant de Fr. 200'000.-- est prévu au budget 2011.

MM. LANCE et CORAY précisent que les colles utilisées pour la moquette et les carrelages contiennent de l'amiante. Elles seront enlevées en prenant des mesures spéciales de protection pour les ouvriers. M. LANCE précise que l'amiante trouvé dans les colles ne présente aucun danger tant qu'on n'y touche pas.

M. LANCE précise aussi que tous les travaux lourds de réfections seront couverts par le compte de gestion de l'immeuble. C'est pour cela, qu'ils ne figurent pas dans le crédit présenté.

Plusieurs commissaires soulignèrent la qualité de la présentation.

Un commissaire a émis la crainte que l'espace lecture soit diminué.

Mme ANDREY précise que le projet prévoit davantage de places de travail. Mais elles seront réparties différemment en 3 sections. Un espace enfant se trouve près de l'entrée. Un espace destiné aux jeunes et adolescents sera créé après, avec des places de travail conçues spécialement pour eux. La section documentaire a été repoussée dans la salle du fond avec quelques places de travail, d'autres étant placées le long de la baie vitrée. Il y aura également un coin détente de lecture de la presse. Dans chaque section, il y aura en plus des places de travail assises, du mobilier détente, poufs, canapés, fauteuils. Le mobilier en section enfants est sur roulettes afin de pouvoir être déplacé, notamment pour accueillir des classes de petits.

Une commissaire demande s'il y aura une autre entrée comme indiqué sur le plan. M. CORAY répond qu'il y aura une sortie de secours. De nouvelles normes demandent de créer une sortie de secours s'il y a plus de 20 mètres entre un point d'entrée et un point de fond.

Une commissaire souhaite savoir si les éléments de la bibliothèque actuelle seraient recyclables. M. CORAY répond qu'ils ne sont pas réutilisables. Démontez le mobilier élément par élément pour pouvoir le récupérer coûterait une fortune et prendrait beaucoup de temps car les meubles ont quasiment été construits sur place. De plus, personne n'en voudrait car ils ne correspondent en rien à ce qui se fait à l'heure actuelle. La question avait cependant été posée à Bibliothèques suisses et aux ageurs. La réponse a été négative.

Séance ordinaire du 27 janvier 2011

Une commissaire se fait l'écho de la demande de son groupe, qui souhaiterait tout regrouper dans une seule bibliothèque, de reporter le vote à la prochaine séance afin de réétudier le dossier.

M. LANCE rappelle qu'il a toujours été dit que cette bibliothèque resterait une bibliothèque traditionnelle, notamment compte tenu de la population qu'elle couvre, du Petit-Lancy à Chancy. Alors que la future bibliothèque multimédia serait tournée vers Lancy-Sud, vers le quartier de la Chapelle et en collaboration avec Plan-les-Ouates. Il voit mal comment reporter ce sujet maintenant, alors que la bibliothèque vient de fermer et devra rouvrir le 1er juillet 2011.

Un commissaire estime que la bibliothèque de Lancy-Sud devrait alors être beaucoup plus grande que ce qui est prévu pour répondre aux besoins du Petit-Lancy et d'Onex. Un autre estime que repousser ce projet ne serait pas fonctionnel car il faudrait démonter le mobilier au lieu de le casser pour pouvoir faire des travaux de réfection. Cela impliquerait l'absence d'une bibliothèque à Lancy le temps qu'une nouvelle bibliothèque soit mise sur pied, ce qui n'est pas pensable.

La proposition de repousser le vote est refusée par 8 voix contre et 1 voix pour.

Puis, la commission préavise favorablement le renouvellement du mobilier de la bibliothèque du 70, route du Pont-Butin par 8 voix pour et 1 abstention.

M. MATHIEU présente le sujet : de gros travaux de rénovation de l'immeuble 70, route du Pont-Butin ont été entrepris. Ils sont financés par le compte de gestion de l'immeuble. Ce chantier comprenant le changement de la moquette de notre bibliothèque et surtout l'évacuation de la colle de celle-ci contenant de l'amiante, l'opportunité de changer le mobilier est saisie. Construit en grand partie sur mesure, l'ancien mobilier démonté sur place n'est pas récupérable et sera jeté.

Les nouveaux équipements ont les vertus suivantes :

- Les nouvelles étagères offrent 10% de stockage de plus
- Les espaces peuvent être redistribués, l'espace jeunesse est agrandi
- Tous les accès, les WC et les couloirs entre les étagères seront praticables en fauteuil roulant
- Le nouveau mobilier peut être déménagé sans encombre
- Fr. 250'000.-- investis pour 40 ans comme l'ancien mobilier n'est pas si coûteux
- Une partie de l'ancien « petit mobilier » (des chaises, des tables) sera récupérée.

Le groupe MCG est d'avis que cette bibliothèque fera doublon avec la médiathèque de l'esplanade des Palettes et reprendra cette discussion en temps voulu. A l'inverse, plusieurs commissaires estiment que ces lieux peuvent être complémentaires et si 30% de la population lancéenne peut se rendre dans une bibliothèque à pied, ceci est un plus. En outre, il est normal que nous gardions des logiques régionales pour présider aux équipements de notre commune.

Cet arrêté est adopté à l'unanimité.

L'arrêté 7a) est accepté à l'unanimité, soit par 31 oui (voir annexe).

Séance ordinaire du 27 janvier 2011**8. COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – Séance du 12 janvier 2010**
Rapporteuse : Mme Claudine CORMINBOEUF**a) Cession par la Commune de Lancy aux sociétés Investiss Immo SA et Imagini SA de la future parcelle 3590B de 99 m2 (Fr. 45'000.--) sise au Vieux-Chemin-d'Onex**
=====

Mme CORMINBOEUF présente le sujet : cette parcelle de 99 m2 se trouve en 3ème zone de développement dans le quartier des Mouilles. Pour terminer le plan localisé sur cette parcelle, c'est-à-dire un immeuble avec un parking en légère surélévation, les promoteurs ont besoin de ces 99 m2 appartenant à la Commune. Proposition est donc faite de vendre.

Les Fr. 45'000.-- figureront dans le bilan 2012 en diminution de l'amortissement des terrains.

Le prix de Fr. 450.-- le m2 a été défini par l'Office cantonal du Logement et on ne peut guère penser à augmenter ce montant, car cela mettrait en péril le plan financier des promoteurs.

La commission s'est prononcée à l'unanimité pour cette vente.

L'arrêté 8a) est accepté à l'unanimité, soit par 31 oui (voir annexe).

b) Divers
=====

Mme CORMINBOEUF présente le sujet :

1. A un commissaire qui s'enquiert de la suite de la séance du 13 décembre avec M. MULLER concernant les Semailles, le Conseiller administratif répond que M. ZANGHI a transmis le document tel que proposé et aucune réponse n'est encore parvenue au Conseil administratif. Il rappelle que M. MULLER a fait montre d'ouverture dans ce dossier.
2. Les travaux de la place des Ormeaux ont commencé. Les automobilistes ne vont plus passer sur la place durant les travaux, ainsi que le bus qui sera dévié par le chemin des Vieux-Chênes. Ce qui fait dire à un commissaire qu'il serait donc possible de dévier définitivement le bus afin qu'il ne traverse plus cette place. A revenir à la charge auprès des TPG en fin de travaux. Par contre, il ne faut pas perdre de vue que le bus, en passant par la place des Ormeaux, dessert également le quartier de la Vendée avec son EMS.
3. Un commissaire pose le problème du débouché du chemin des Courtillets sur la route du Grand-Lancy. Il avait été suggéré d'y mettre des feux de signalisation. Le Canton a initié une étude sur la route du Grand-Lancy, proposant un gabarit restreint avec mesures de restriction. Il faut attendre la fin de cette étude pour voir ce qu'il en résulte avant de faire des demandes.
4. Toujours sur la route du Grand Lancy, les habitants des immeubles en terrasse demandent un passage-piétons. Cet objet fait également partie de l'étude citée ci-dessus et devra être mentionné dans un cahier des charges des doléances de Lancy par rapport à cette route.

Séance ordinaire du 27 janvier 2011**9. COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE –
Séance du 13 janvier 2011 – Rapporteur : M. Dominique ZEHFUS****a) Lancy-Sud - Couverture de la « T 104 » - Assainissement et aménagement de la zone - Crédit d'investissement (Fr. 300'000.--)**

=====

M. ZEHFUS présente le sujet : le projet a été présenté par notre Conseiller administratif délégué. Tous les commissaires ont eu le loisir d'étudier ce projet par le biais du message correspondant.

En résumé, il s'agit de la réappropriation d'un emplacement, sans péjorer ni remettre en cause les projets futurs sur ces lieux. Ces travaux peuvent se dérouler comme suit :

- Drainage du terrain, celui-ci étant rapidement inondé.
- Implantation d'une végétation le long de la route de St-Julien qui permettra de masquer la circulation et d'en atténuer le bruit.
- Petite modification au niveau de l'accès au parking qui permettra de gagner de la place et d'en faciliter l'accès.

M. RENEVEY a en outre précisé que si le drainage était un peu onéreux, il s'agissait d'un travail minimum à faire puisqu'il n'y aura pas encore d'infrastructure définitive sur cet emplacement avant 2014 voire 2015. Il a encore ajouté qu'il pourrait être possible d'y mettre des tables et des bancs.

Lors de la discussion, il a été question :

- De l'utilité et du coût du drainage sans avoir connaissance de l'implantation définitive des bâtiments à la suite du concours.
- De savoir si toute ou une partie de la végétation sera conservée dès le début des travaux définitifs sur cet emplacement.
- Qu'il faudra tenir compte des travaux de drainage lors de la mise en place des nouvelles infrastructures.
- De savoir si les chiens seront interdits une fois le projet réalisé.

Toutes ces questions ont fait l'objet d'un débat et de nombreuses réponses ont pu être données à savoir :

- Que pour l'instant, il n'est pas prévu de construire de bâtiments le long de la route de St-Julien et donc, la plus grande partie de la végétation que constituera la haie sera composée de plantes indigènes et il sera possible, si besoin est, de récupérer ce qui sera planté en trop.
- Qu'il est prévu de rendre ce terrain sans âme un peu plus convivial et que le mobilier urbain (tables et bancs) pourra être récupéré dès le début des travaux.
- Qu'il n'y a pas de volonté formelle d'interdire les chiens sur cet emplacement et que les travaux pourraient se faire en fin d'année.

Au vote de cet arrêté, la commission s'est prononcée comme suit : 3 oui, 1 non et 6 abstentions.

M. RENEVEY : vous avez trouvé avec l'ordre du jour de cette séance du Conseil municipal une variante, laquelle correspond à la demande de plusieurs commissaires au cours de cette séance de voir s'il était possible d'imaginer le drainage uniquement sur la surface ne comprenant pas le périmètre de l'étude et du concours.

Donc, cet exercice a été fait, c'est une variante de plus qui remplit cette demande, à savoir que cette partie correspond, au niveau des travaux, à environ Fr. 12'000.-- de moins que ce qui était

Séance ordinaire du 27 janvier 2011

prévu sur la totalité de la surface. Quand on parle de l'arrière du périmètre, cette surface pourrait être amputée de Fr. 12'000.--, pour répondre précisément au périmètre du concours tel qu'il est prévu.

Si d'aventure, ce Conseil municipal devait préférer cette variante, ce serait donc un crédit retranché de Fr. 12'000.-- par rapport au crédit total qui a été discuté au cours de la commission.

M. MARCHIANDO : le parti socialiste soutiendra ce projet. Attendre la réalisation du Mégaron, ce projet qui n'est encore qu'à l'état de concours est une erreur. Car rien ne sera construit avant plusieurs années.

Nous pensons qu'il est important que cet endroit soit assaini et rendu plaisant et convivial pour les habitants de ce grand quartier qu'est Lancy-Sud. Cet endroit, comme point de rencontre pour la population qui ne doit pas patauger dans l'eau, mais aussi pour les événements qui s'y passent tels que la fête des trois marchés.

Nous privilégions aussi l'assainissement de toute la parcelle y compris de la zone où il est prévu de construire la médiathèque.

Fr. 12'000.-- d'économie ne représente pas grand-chose vis-à-vis des millions prévus pour Mégaron et ce d'autant plus qu'il y aura quelques années avant même le premier coup de pioche.

M. FAVRE : le PDC n'est pas opposé au principe de ce crédit de Fr. 300'000.--. Par contre dans un souci de cohérence, on demande que ce vote soit reporté à la fin du mois de mai ou début du mois de juin, une fois que le lauréat du concours qu'on a lancé sera connu.

Dans la Feuille d'avis officielle, va paraître une annonce pour chercher les mandataires et en parallèle, le Conseil municipal de Lancy va voter un crédit de Fr. 300'000.-- pour aménager cette esplanade.

Juste pour vous démontrer qu'on n'est pas logiques, cela fait depuis 2007, le début de la législature, qu'on a demandé de remettre en route l'aménagement de l'esplanade des Palettes. On ne va pas s'écharper à 4 mois de la fin de la législature, alors qu'avec le résultat du concours on aura enfin quelque chose. Le PDC demande, avec l'appui d'autres groupes, de repousser ce vote.

On ne va pas entrer dans les détails techniques, car techniquement tout est au point, pour une question de mois, d'autant plus qu'on n'est pas du tout opposé à ces travaux. On s'est bagarrés pendant une heure lors d'une séance au mois d'octobre ou novembre sur le crédit de Fr. 300'000.-- pour lancer le concours, on ne va pas voter maintenant un autre crédit pour réaliser des aménagements avant le concours.

Donc, je vous demande de repousser, par souci de cohérence, ce vote au mois de mai ou juin et le laisser à nos successeurs.

M. ANNEN : le parti libéral-radical soutiendra la demande du PDC. Nous désirons aller dans le même sens. Deux petites choses : il me paraît d'une part logique et cohérent d'attendre le résultat du concours et pas, contrairement à ce que nos collègues socialistes disent, la construction du Mégaron.

On sait pertinemment qu'on ne va pas attendre 2015 pour assainir cette esplanade. Mais je pense qu'il est nécessaire de pouvoir laisser un libre choix et un libre esprit d'initiative au concours.

En ce qui concerne la proposition du Conseil administratif, pour essayer de répondre à une demande des commissaires, de réduire les travaux hors périmètre du concours, je vous rappelle que le concours pour le bâtiment administratif qui va être construit déborde du périmètre prévu

Séance ordinaire du 27 janvier 2011

initialement. Et limiter le périmètre, c'est déjà couper l'esprit d'initiative du bureau d'architectes qui va faire ce concours.

Je rejoins M. FAVRE sur ce point : reportons ce vote, attendons de voir le résultat du concours pour voir exactement où va se positionner le lauréat ; ensuite, reprenons ce crédit qui ne posera en tant que tel aucun problème au niveau de la commission. Il est vrai que si on regarde le résultat des votes - 1 vote et 6 abstentions - ce n'est pas un vote qui fait l'unanimité.

M. PERRENOUD : notre groupe rejoindra les propos de M. FAVRE et nous appuierons cette demande de retour en commission.

M. MATHIEU : le groupe des Verts aimerait séparer les deux choses : le côté aménagement et le côté assainissement. Cela fait maintenant 6 ou 7 ans que les Palettes ont les pieds dans l'eau chaque fois qu'il pleut, que la fête des trois marchés, comme cela a été cité, a de la peine à se mouvoir dès qu'il y a trois gouttes qui tombent et qu'il y a énormément de personnes qui utilisent cette espace l'été. Et malheureusement chez nous, l'été, il pleut quelquefois.

Il me semble que l'assainissement pour le bien-être du quartier et les gens qui habitent aux Palettes est nécessaire relativement rapidement alors que l'aménagement et la végétation peuvent attendre.

Si l'on attend, comme le prétend M. FAVRE, le mois de mai, il y aura un délai référendaire, le chantier à faire et l'esplanade sera en travaux au plus mauvais moment, pendant l'été, d'autant plus qu'il faudra attendre que l'herbe repousse une fois pour ne pas que, dès la fin du chantier, les gens marchent dans la pelouse et arrachent l'herbe.

Dans ce sens, les Verts vous proposent l'amendement suivant : *« le Conseil municipal décide d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr. 150'000.-- pour l'assainissement de la couverture de la T 104 située dans le périmètre de Lancy-Sud et renvoie à la Commission des travaux ou de l'environnement - là, je vous laisse juges - l'étude d'installation d'aménagement urbain public, si possible ombragé, et d'une haie le long de la route de St-Julien ».*

M. FONTAINE : le groupe MCG va suivre l'avis de M. FAVRE. On est d'accord d'attendre un peu. Il faut savoir qu'on n'a pas discuté en séance le fait que pour que le drainage fonctionne, il faut de toute façon une année. Donc si on fait le drainage avant le printemps prochain, il commencera seulement à fonctionner dans une année. A mon avis, 4 mois de plus ou de moins, cela ne va pas changer grand-chose sur le fonctionnement du drainage.

M. RENEVEY : le drainage ne touche pas la surface telle qu'elle est précisée dans le concours, c'est la première remarque que j'ai déjà faite.

La deuxième remarque : il est vrai que le concours avance, on en est tous conscients. Il faut aussi être conscient des délais. Vous savez tous aussi bien que moi que sur des sujets aussi sensibles que celui-là, une fois que le concours sera validé, il y aura encore un très grand nombre de choses qu'il faudra discuter comme l'ordre dans lequel on veut réaliser les bâtiments, ou si l'on aimerait modifier, une fois le concours en place, la position de ces bâtiments sur l'esplanade. Tout cela peut amener encore de très longs mois de discussion avant d'avoir quelque chose de suffisamment cohérent pour qu'il soit réalisé.

Cela fait 20 ans qu'on attend pour essayer de se réapproprier l'esplanade ; on le voit bien sur les photos, on patauge dans la boue très fréquemment sur cette esplanade. Je ne vois pas en quoi cela poserait problème de faire un drainage sur cet emplacement pour que la population puisse se le réapproprier.

Séance ordinaire du 27 janvier 2011

On parle de toute façon d'une réalisation qui n'aura pas lieu avant 5-6 ou 8 ans, donc cela ne me semble pas jeter l'argent par les fenêtres que se réapproprier ce lieu qui est quand même extrêmement peuplé.

De dire que le concours avance et qu'il faut attendre, on a suffisamment vu qu'il y a des projets qui prennent beaucoup de temps ; je trouverais dommage de s'en tenir à cette décision du concours qui sera sans doute à renégocier.

Mme MARCHIANDO : je voulais juste dire que les habitants de Lancy-sud vont certainement apprécier de patauger dans la gadoue, parce qu'il y a des manifestations et lors de pluie, c'est impraticable.

M. FAVRE : on a déjà attendu 14 ans parce que la couverture a été inaugurée en 1996 par Philippe JOYE, PDC.

Je vais rebondir sur les détails techniques de M. FONTAINE qui précise qu'il faut une année pour que le drainage fonctionne. Je parle de cohérence, car les gens lisent les journaux, dans le Lancéen, ils peuvent voir que l'on a voté un crédit d'étude pour un concours d'architecture, qui est important car cela va fixer les choses sur cette esplanade. Je vous rappelle que ce concours SIA se substituera à un PLQ, les objets seront fixés et plus ou moins figés. Et il est très facile de revoter ce crédit de Fr. 300'000.-- un mois plus tard et engager les travaux tout de suite après. De plus, il vaut mieux faire ce genre de travail l'été que sous la pluie, l'hiver, quand il gèle.

On ne demande pas l'impossible, on demande uniquement de surseoir au vote de 3 à 4 mois. Même si on peut diminuer le crédit, c'est le principe de voter des travaux sur cette esplanade maintenant, alors qu'on a engagé un concours. Je pense que par souci de cohérence - je ne veux pas entrer dans les détails techniques de cet objet - mais on demande juste de surseoir 3 ou 4 mois et si les gens ont les pieds dans l'eau, les mois de juin, juillet, août ne sont pas les mois les plus arrosés de l'année.

M. FONTAINE : en réponse à M. RENEVEY, on n'a pas parlé que de drainage, il y a aussi des plantations qui sont prévues, donc le drainage c'est une partie du message, pas l'intégralité.

M. FAVRE : à l'époque de M. ROSSELET, le Conseil administratif disposait d'un crédit pour faire des travaux sans avoir besoin de passer par le Conseil municipal, il me semble qu'il s'agissait de Fr. 200'000.--. A la rigueur, s'il y a une urgence telle à faire ces travaux, faites-les sans passer par un vote. Mais moi je m'opposerai à un vote officiel. Vous pouvez le faire, à l'époque cela se faisait, vous disposez de fonds sans devoir rendre des comptes au Conseil municipal.

M. RENEVEY : la loi est formelle, c'est Fr. 100'000.--. A partir de cette somme, c'est un crédit d'investissement et l'on parle d'un drainage d'à peu près Fr. 140'000.--. Effectivement, on pourrait diminuer à Fr. 100'000.-- et dire qu'on est à Fr. 99'000.-- comme cela peut se faire à Manor. Mais c'est aussi finalement bafouer la volonté du Conseil municipal. Pour ces sommes-là, je pense qu'il faut aussi de la transparence. Je me vois mal faire ce genre de travaux et je me verrais vite accuser d'avoir fait exprès d'être en-dessous de cette barre fatidique des Fr. 100'000.--. Cela me semble assez problématique comme manière de faire.

M. ANNEN : je rebondis sur ce qu'a dit M. FAVRE. Cela fait 14 ans que la T 104 existe. Loin de moi de penser que c'est quelque chose de calculé, mais bizarrement on arrive bientôt au mois de mars et on veut faire voter quelque chose pour faire plaisir à la population des Palettes alors que pendant 4 ans, on n'a entendu personne parler de ces problèmes d'assainissement. Je me pose la question. Moi, cela ne me pose aucun problème d'aller m'expliquer devant la population que nous voulons être cohérents avec ce qui doit se faire et que si vous n'avez pas voulu bouger pendant 4 ans, ce n'est pas notre responsabilité.

Séance ordinaire du 27 janvier 2011

Je soutiendrai la proposition de surseoir au vote et d'attendre le résultat du concours qui nous donnera des précisions qui nous permettront d'aller de l'avant dans ce dossier.

M. FAVRE : j'aimerais rebondir sur les Fr. 99'000.-- du Conseil administratif. Je vous rappelle que dans le premier débat qui a été un peu vif en Commission des travaux au sujet des sanitaires pour les handicapés au tennis des Fraisiers, cela a coûté Fr. 98'000.-- pris sur le budget de fonctionnement, parce que cela avait été omis à l'époque, ce sont des choses qui sont possibles, qui ne gênent pas.

M. VITALI : je voulais juste faire remarquer que finalement toutes ces discussions auraient pu avoir lieu en commission. Comme d'habitude, cela se fait en plénière. Alors qu'avec des spécialistes du jardinage, on aurait pu avoir une explication plus claire.

Moi je pars du principe, ce qui a été dit par mon parti, qu'il vaut mieux le faire tout de suite pour qu'on soit dans la bonne saison et que les gens de Lancy-Sud puissent en profiter, plutôt que le reporter dans 4 mois. Mais j'aimerais que ces débats aient lieu en commission, qu'on ait un rapport explicite et qu'on soit un peu plus clair lors de la séance plénière.

M. RENEVEY : je voulais juste répondre à M. ANNEN qui taxe le Conseil administratif d'électorisme. Cela fait à peu près trois ans que l'on parle de ce sujet. Vous pouvez interroger M. MERLE de l'association des habitants de Lancy-Sud, où j'ai déjà parlé il y a trois ans de cette problématique. Nous en avons été empêchés par le référendum du centime parce que c'était prévu cette année-là où nous avons déjà commencé à travailler de notre côté pour réaliser ce projet. Quand on taxe d'électorisme, j'aimerais juste remettre les choses à leur place.

Mme JULLERAT VAN DER LINDEN : la logique avancée par le PDC ou le parti Libéral-Radical, je la comprends tout à fait, j'y adhère en grande partie. Simplement, je pense que si l'on sursoit aux travaux d'assainissement ou même si le drainage ne sera effectif que l'année prochaine, les gens des Palettes vont être en travaux pendant tout l'été. Et ce n'est pas une solution optimale, peut-être pour les gens qui y travaillent mais pas pour les gens qui y habitent. Raison pour laquelle, on avait demandé le fractionnement par l'amendement.

Mme RICHERT : loin de moi l'idée de priver d'aménagements les gens qui habitent autour de l'esplanade des Palettes et d'un espace qui soit plus agréable que ce qu'il est actuellement.

Mais le concours est en train d'avancer, la première étape est largement entamée, le 14 février le jury se réunit de nouveau, une partie des candidats va être sélectionnée, et effectivement le 4 ou 5 mai, ce n'est pas très loin.

Je trouve bien d'attendre que le projet qui va être choisi nous donne des idées, des moyens de prévoir justement des aménagements peu coûteux, un assainissement qui ne porterait pas préjudice au projet tel qu'il sera. Je ne suis pas très à l'aise avec mon groupe, parce que je souhaiterais vraiment attendre, je l'ai dit en commission.

Et libérer l'espace pour que les candidats qui vont étudier le ressentent, le vivent, tel qu'il est maintenant, qu'ils aient leur créativité libre de tout. Effectuer des travaux qui vont ajouter des contraintes aux architectes, je trouve cela mal venu, alors qu'on est en plein dans ce concours. D'ailleurs, les architectes membres de ce jury ont souligné le travail de réflexion fait par les Conseillers municipaux.

Il y a un gros travail qui vient d'être fait, laissons faire ce travail et après on interviendra. On verra bien au mois de mai s'il est possible d'entreprendre l'assainissement et des travaux légers d'embellissement.

Séance ordinaire du 27 janvier 2011

M. RENEVEY : pour répondre à Mme RICHERT, lorsqu'on parle de libérer l'espace, on parle d'une surface équivalente à la Vieille-Ville de Genève, l'esplanade en tant que telle. C'est une surface gigantesque. Je crois que vous l'avez vu dans le projet de concours, on peut placer le centre de la Vieille-Ville de Genève sur cette esplanade.

Donc, d'avoir de la végétation qui masque à la fois visuellement et phoniquement la route de Saint-Julien, d'avoir un drainage qui permette de se réapproprié dans quelques années ce domaine-là, il ne me semble pas que c'est museler ceux qui concourent à ce projet, mais vraiment de faire des travaux minimalistes pour permettre à cette place de retrouver un aspect un peu plus convivial.

M. FONTAINE : pour répondre à M. VITALI, c'est bien la preuve que l'on a bien débattu en commission. Il y a eu 8 abstentions parce qu'on ne pouvait pas prendre de décision. C'est bien la preuve qu'on avait besoin d'être tous ensemble pour arriver à une conclusion.

M. MARCHIANDO : j'aimerais préciser que le concours n'empêche pas l'assainissement de se réaliser. Ce ne sont pas des choses qui s'opposent les unes aux autres. Mieux vaut faire les travaux pendant qu'il y a peu de gens que prévoir les travaux plus tard.

M. FAVRE : comme c'est moi qui ai lancé la résolution pour ce concours, j'y suis particulièrement attaché et je n'aimerais pas qu'on vienne pour 4 mois faire échouer l'objet. Des gens s'impliquent dans ce concours et de venir maintenant voter ce crédit, ce n'est pas raisonnable. On n'est pas à 4 mois près, cela fait 14 ans que rien n'est fait. Beaucoup de gens s'intéressent à ce concours et pas seulement des confrères, ils suivent cela de très près. Quand ils vont voir que la Commune a voté un crédit de Fr. 300'000.-- pour assainir cette esplanade, on va perdre la crédibilité qu'on a gagnée avec le concours.

M. BONFANTI : je m'exprime en tant que Président de la Commission de l'environnement et du développement durable. Je comprends tout à fait l'avis des uns et des autres, c'est un objet qui n'est pas facile au niveau du choix.

J'aimerais seulement que les habitants de Lancy-Sud comprennent que ce n'est pas contre eux que ce vote va se faire. Si j'ai bien compris, cet arrêté va être renvoyé en commission. Ce que j'aimerais surtout que les gens de Lancy-Sud comprennent, c'est qu'on n'est pas contre eux. Il y avait aussi une histoire de symbolisme là-dedans, on pense à eux, les choses changent à Lancy-Sud. Même si cela fait 14 ans qu'on n'a rien fait là-bas, il serait temps qu'on s'y mette. Si on peut attendre 4 mois, pourquoi pas, mais dans 4 mois nous devons avancer.

M. ALONSO : si la parole n'est plus demandée, je vous propose de voter dans un premier temps l'amendement des Verts et par la suite la proposition du PDC. M. MATHIEU, pouvez-vous nous relire votre amendement ?

M. MATHIEU : « *le Conseil municipal décide d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr. 140'000.-- - puisque M. RENEVEY a parlé de Fr. 140'000.-- - pour l'assainissement de la couverture de la T 104 située dans le périmètre de Lancy-Sud et renvoie à la Commission des travaux ou de l'environnement l'étude d'installation d'aménagement public, si possible ombragé, et d'une haie le long de la route de Saint-Julien* ».

L'amendement proposé par les Verts est refusé par 20 non, 7 oui et 5 abstentions.

La proposition de reporter le vote de l'Arrêté 9a) après le résultat du concours est acceptée par 24 oui, 7 non et 1 abstention (voir annexe).

Séance ordinaire du 27 janvier 2011**c) Divers**

=====

M. ZEHFUS présente le sujet : il a été question :

- Du bruit des souffleuses à feuilles et de savoir s'il n'en existait pas de moins bruyantes ? Nos deux Chefs de service ont répondu à cette question.
- De la végétalisation sur le tracé du tram à la route de Chancy et de l'apparition de tags dans de nombreux lieux sur notre commune.
- Des arbres sur la place des Ormeaux. Réponse, ils viennent d'être coupés.
- D'un projet dans le quartier des Libellules pour sensibiliser les gens sur la question de l'économie d'énergie.
- D'une poubelle dépendant du Collège De Saussure qui n'a pas été vidée pendant toutes les vacances scolaire et, vu la quantité de débris qui débordait et qui était répandue sur la voie publique, donnait une mauvaise image de notre ville. Réponse a également été faite sur ce sujet.

10. MOTION DU GROUPE UDC POUR L'AUGMENTATION DE L'INDEMNITE HORAIRE DES SAPEURS-POMPIERS

M. PERRENOUD : je vais lire la motion.

« *Le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Lancy*

Considérant :

- *que les connaissances des sapeurs-pompiers volontaires sont de plus en plus exigeantes »*

Je vais citer quelques exemples des exigences demandées depuis la dernière augmentation.

Le tronçonnage : chacun et chacune qui utilise une tronçonneuse a toujours un mode d'emploi. On dit que le tronçonnage doit être fait par beau temps, par temps mouillé, pas sur une échelle, la personne doit être reposée, il ne faut pas avoir fait la fête le jour précédent, etc. Mais les pompiers de Lancy particulièrement, lorsqu'ils ont besoin d'effectuer un tel travail pour la population, tronçonneront évidemment de nuit, en cas de pluie, ou de mauvais temps, et ne pourront tenir compte des normes liées au tronçonnage.

Le nouveau système de permis de conduire : on demande aux pompiers d'avoir un permis de conduire, qui s'appelle le C1, avec beaucoup de contraintes. On leur donne beaucoup de cours pour conduire un camion, on les fait passer dans des endroits difficiles. Cela prend de plus en plus de temps sur leur vie privée, leur vie familiale et ceci sans le moindre pécule supplémentaire.

Polycom : les conseillers de la Commission de la sécurité ont eu une intervention de la part de la sécurité civile sur le nouveau système de transmission qu'est Polycom. Super technologie, mais dans quelles conditions demande-t-on aux pompiers de l'utiliser : imaginez que vous mettez la tête dans un four à 300°, un appareil sur le dos qui pèse entre 12 et 20 kg et vous devez commencer à étudier votre natel. C'est de nouveau des considérations supplémentaires et un travail pour des gens qui doivent apprendre ce système sur leurs heures de ménage et toujours au détriment de leur vie familiale.

Services sanitaires : les pompiers faisaient de la bobologie, maintenant on leur en demande toujours plus jusqu'à faire de la réanimation.

Séance ordinaire du 27 janvier 2011

Et bien sûr, quand un pompier intervient, il intervient toujours en milieu hostile. Vous les voyez de temps en temps dans des manifestations, mais sinon chaque fois que vous les voyez, c'est sous la pluie, le mauvais temps, et toujours pour rendre service à la population.

Les tâches administratives sont toujours nettement supérieures et contraignantes comme dans n'importe quelle entreprise.

Les services de piquet ont été instaurés sans indemnisation supplémentaire. Maintenant, les pompiers doivent presque dormir les bottes aux pieds. Cela veut dire que quand le natel sonne, ils doivent aller à la caserne dans les plus brefs délais, et toujours au détriment de la vie familiale, de la vie professionnelle et de leur fatigue personnelle.

Leurs indemnités heures n'ont pas été augmentées depuis 2003. En 1993 Fr. 12.50, en 1995, Fr. 15.--, en 2002 Fr. 17.50, en 2003 Fr. 20.--. Actuellement Fr. 20.--, ce qui est moins que pour une femme de ménage.

« INVITE LE CONSEIL ADMINISTRATIF :

A augmenter les indemnités horaires des sapeurs-pompiers volontaires de la Ville de Lancy, proportionnellement à l'augmentation des jetons de présence des Conseillers Municipaux ».

Nous avons débattu de cela au sein de notre groupe. Les Conseillers municipaux tiennent les finances, et tous les 4 ans, renégocient leurs jetons. A ce moment-là, ils pourraient tenir les finances de la Commune et négocier, par rapport à leurs jetons, l'augmentation des pompiers.

On aurait aussi pu augmenter les pompiers en fonction du coût de la vie, mais on aurait des fractions, des 25 cts. Alors imaginez, quand un pompier fait 15 minutes de plus, quels calculs d'apothicaire on devrait faire.

Par rapport au coût de la vie, les caisses de retraite font des primes uniques afin de ne pas répercuter le coût de la vie sur la population.

« L'augmentation des prestations demandées aux sapeurs-pompiers volontaires depuis quelques années ainsi que la formation en découlant obligent les femmes et hommes sapeurs-pompiers de la Ville de Lancy à continuellement se recycler.

Les engagements de plus en plus complexes lors d'intervention impliquent un niveau de formation très élevé.

Une disponibilité grandissante aux dépens de leur vie familiale et loisirs est exigée.

L'UDC Lancy vous demande :

Chères Conseillères et chers Conseillers Municipaux

de mieux reconnaître leur formation, leur engagement permanent vis-à-vis des citoyennes et citoyens de Lancy en augmentant leurs indemnités heures proportionnellement au pourcentage des jetons de présence des Conseillers municipaux.

Etant donné que les indemnités n'ont pas été augmentées depuis de nombreuses années, notre groupe demande une indexation au 1er janvier 2011 de 24.-/heure ».

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : même s'ils sont tout rouges, nous, les Verts, sommes évidemment comme la majorité de notre Conseil et sans doute des citoyens de cette commune,

Séance ordinaire du 27 janvier 2011

très fiers de notre corps de pompiers et de leur si joli logis, et estimons tout à fait normal de leur témoigner notre reconnaissance via un ajustement de leurs jetons de présence.

Le vibrant plaidoyer de M. PERRENOUD - il nous a quasiment arraché des larmes sur la dure condition du sapeur-pompier devant renoncer à ses tâches ménagères à la maison pour se consacrer à des tâches à destination de la collectivité - a partiellement pallié ces défauts. Mais les arguments avancés dans la motion ne nous convainquent pas complètement et des éléments tels que le montant actuel des jetons, le mode de calcul des indemnités et le montant des jetons de présence des sapeurs-pompiers des autres grandes communes suburbaines et de la périphérie genevoise, devraient en particulier être connus.

Nous souhaiterions que cet objet soit examiné préalablement à la Commission de la sécurité.

M. MARCHIANDO : oui, il faut reconnaître le travail et l'engagement des pompiers.

Non, la voie proposée par les motionnaires n'est pas la bonne. Il semble que cette proposition ait été lancée sans que tous les pompiers soient mis au courant. Lier l'augmentation de l'indemnité des pompiers aux jetons de présence des Conseillers municipaux est une mauvaise idée. Ce sont deux choses totalement différentes.

Lorsqu'il s'agit d'augmenter les indemnités des pompiers, la bonne voie est de passer par le Conseil administratif et la Commission de la sécurité.

M. PERRENOUD : j'aimerais préciser que les pompiers n'ont pas été consultés sur cette question. Cela ne vient pas de leur initiative mais de notre groupe.

M. SABEV : qui a la compétence pour augmenter ces indemnités ?

M. LANCE : la compétence revient au Conseil administratif.

J'aimerais tout d'abord remercier M. PERRENOUD de reconnaître l'engagement personnel des pompiers volontaires envers la collectivité (il faut en effet préciser qu'il s'agit d'un engagement sur une base volontaire). Comme vous l'avez dit très justement, les pompiers n'ont aucunement sollicité une augmentation de leurs indemnités. Au contraire, ils apprécient déjà l'équipement et le bâtiment qui sont mis à leur disposition.

M. PERRENOUD a fait l'historique de l'évolution de ces indemnités, je le répète rapidement : avant 1993, les indemnités s'élevaient à Fr. 10.-- de l'heure ; dès 1993 à Fr. 12.50 ; en 1995 à Fr. 15.-- ; en 2002 Fr. 17.50 ; en 2003 Fr. 20.--. Il est vrai que depuis 2003, cette indemnité n'a pas évolué.

Vous fournir une comparaison avec quelques autres communes, parce que nous n'avons pas pu obtenir le montant des indemnités de la part de toutes les communes :

Pour la plupart des communes que nous avons interrogées, l'indemnité se monte également à Fr. 20.--. Il s'agit de Carouge, Bernex, Chêne-Bourg, Cologny, Confignon, Grand-Saconnex, Onex, Thônex, Versoix et Veyrier. Seule Plan-les-Ouates est à Fr. 25.--, Vernier à Fr. 20.50 et Meyrin à Fr. 24.--.

Il est vrai aussi - et M. PERRENOUD a raison de le soulever - que certaines communes versent une indemnité pour les piquets durant la semaine. A Lancy, nous ne versons qu'une indemnité horaire en cas d'intervention, mais pas d'indemnité pour les obligations de piquet durant la semaine.

Le montant total des indemnités versées chaque année se monte à environ Fr. 130'000.--, ce qui représente à peu près 6'450 heures dédommagées.

Séance ordinaire du 27 janvier 2011

Concernant la motion, je vous rappelle que le but d'une motion est d'inviter le Conseil administratif à étudier un sujet et à y répondre dans les six mois - par conséquent, ce n'est pas aujourd'hui que nous allons prendre une décision, du moins je l'espère.

J'ai une précision à demander aux motionnaires concernant le mode d'augmentation, car d'une part vous demandez une augmentation proportionnelle à l'augmentation des jetons de présence des Conseillers municipaux et, d'autre part, vous demandez une indexation au 1^{er} janvier arrêtée à Fr. 24.--.

Les jetons de présence des Conseillers municipaux se montaient en 2003 à Fr. 80.-- et au 1^{er} janvier 2011, ils ont été réadaptés à Fr. 100.--, soit une augmentation par rapport à 2003 de 25%.

Si vous augmentez l'indemnité actuelle de Fr. 20.-- proportionnellement à l'augmentation des jetons de présence des Conseillers municipaux, cela vous donne Fr. 25.--. Si vous considérez une indexation normale sur la base de l'indice genevois des prix à la consommation, l'augmentation s'élève à 8%, soit une indemnité au 1^{er} janvier 2011 de Fr. 22.--, arrondi au franc. Avec l'indice suisse des prix à la consommation, l'augmentation s'élève à Fr. 21.--.

Il faudrait peut-être nous préciser exactement ce que vous voulez. Soit une augmentation proportionnelle aux jetons de présence des Conseillers municipaux à Fr. 25.--, soit l'indexation normale de Fr. 21.-- ou Fr. 22.--, soit un montant que vous indiquez sur votre motion à Fr. 24.--. Effectivement, si cette motion est votée par votre Conseil municipal, il faudrait préciser ce que vous désirez.

M. ALONSO : nous allons d'abord voter la proposition de renvoi en Commission de la sécurité.

Si vous voulez mon avis, je pense que des éclaircissements se feront mieux en commission qu'en séance plénière et que nous pourrions revenir avec un projet bien travaillé et pour lequel nous aurons trouvé un consensus.

Le sentiment dans cette salle du Conseil municipal est que nos pompiers méritent une reconnaissance. A nous de voir jusqu'où on veut aller.

La proposition de renvoi en Commission de la sécurité de la motion est acceptée par 24 oui, 7 non, 2 abstentions.

11. COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
Séances des 3 novembre, 1^{er} décembre et 13 décembre 2010
Rapporteuse : Mme Suzanne RICHERT

a) Plan directeur du quartier des Semailles : Suite de la discussion - Présentation d'une variante à 1,3 de densité - Audition de M. Mark MULLER, Président du département des constructions et technologies de l'information

=====

Mme RICHERT présente le sujet : la Commission avait été informée précédemment que M. Mark MULLER, Conseiller d'Etat en charge du DCTI, ne souhaitait pas accepter le Plan directeur de quartier (PDQ) des Semailles, et notamment la densité de 1 prévue.

Séance ordinaire du 27 janvier 2011

Lors de la séance du 3 novembre, les membres de la Commission de l'aménagement manifestent leur volonté de maintenir ce PDQ, seul garant à leurs yeux d'une homogénéité dans l'évolution du quartier des Semailles, et acceptent en contrepartie une augmentation de la densité à 1,2.

Le 1er décembre, la Commission reçoit Monsieur ZANGHI, du bureau d'architectes mandaté, chargé de reprendre le PDQ et d'étudier les répercussions dues à l'augmentation de la densité. Il explique qu'une densité se situant entre 1.3 et 1.4 permet de garder l'image globale du PDQ. Les principes majeurs d'aménagement sont conservés :

- une qualité des espaces publics
- un lien avec l'existant
- un gabarit maintenu à R+4 pour la plupart des bâtiments et R+6 pour ceux en face des Palettes.

M. ZANGHI relève qu'une seule modification au niveau des gabarits devra être observée concernant des bâtiments le long de l'avenue des Communes-Réunies. Ils devraient être surélevés à R+8, de manière à garder une souplesse d'utilisation du terrain et éviter qu'ils ne soient trop serrés. Il relève également qu'un petit bâtiment qui abrite des garages ne faisait pas partie du PDQ en raison d'une limite de parcelle non incluse ; pour répondre aux critères de densité, il faudrait inclure toute la parcelle et démolir ce bâtiment.

La Commission note qu'en acceptant un taux de densité à 1.3, le PDQ reste cohérent par rapport aux gabarits existants tout en permettant une augmentation d'habitants de 30%. Elle estime faire un effort et souhaite qu'en contrepartie, le PDQ soit accepté.

Une rencontre entre la Commission de l'aménagement élargie au Conseil municipal et M. MULLER a lieu le 13 décembre. Une synthèse sur la position de la Commission lui a été adressée auparavant. M. MULLER rappelle que l'un des objectifs principaux du Conseil d'Etat est de construire davantage de logements. Il déplore la lenteur de la réalisation des projets et souhaite en exposer les raisons. Le système genevois comporte huit étapes depuis le projet d'agglomération avec l'identification des périmètres où construire jusqu'au moment où l'architecte peut déposer sa demande d'autorisation de construire, en passant par le Plan Directeur Cantonal, le Plan Directeur Communal, les demandes de renseignements déposées par les promoteurs, les modifications de zone qui passent devant le Grand Conseil et le Conseil municipal, puis les Plans Localisés de Quartier !

Il constate qu'un dossier de logements est examiné huit fois ! Il souhaite dès lors alléger les procédures en évitant par exemple le PDQ dans les communes qui ont un Plan Directeur Communal, ce qui est le cas à Lancy ; il souhaite accélérer l'aboutissement des projets et augmenter la densité.

En préambule à la séance, il a été rappelé :

- 1) qu'une initiative de l'ALU (Association Lancéenne d'Urbanisme) a été soumise aux Lancéens en 2001 et acceptée en vote populaire. Elle demandait le reclassement du périmètre des Semailles en zone villa. Malgré cette volonté manifeste de la majorité du corps électoral de ne pas densifier le quartier, le Conseiller d'Etat en charge de l'aménagement à l'époque a maintenu ce secteur en 3e zone de développement.
- 2) que, au début des années 2000, les communes ont été encouragées par la loi sur l'aménagement du territoire à initier des Plans Directeurs de Quartier, ce qui a amené le Conseil municipal, avec l'aval du Conseil administratif, à lancer des procédures de PDQ, dont celui des Semailles.

Peut-être les différentes démarches entreprises par la Commune ont-elles interpellé M. MULLER ? Toujours est-il qu'il remercie la commission pour son effort quant à une augmentation de la densité concernant ce périmètre, et qu'il souhaite trouver un consensus.

Séance ordinaire du 27 janvier 2011

Lors du débat, M. MULLER reconnaît les qualités de ce qui est proposé dans le PDQ : la bonne continuité avec ce qui existe, la valorisation des espaces publics, la création des espaces verts et des cheminements, le respect du développement durable quant à l'utilisation des sols. Comme il est reconnu par ailleurs que l'Administration cantonale utilise déjà le PDQ comme outil pour l'instruction des demandes de renseignements et pour l'élaboration des PLQ, M. MULLER propose que soient menées en parallèle la procédure d'adoption du PDQ et la procédure de mise à l'enquête des PLQ.

Ceci est accepté, dans la mesure où la publication du PDQ se fasse avant celle du PLQ, et que le Conseil municipal reçoive une garantie claire de l'acceptation de ce PDQ.

Deux questions sont soulevées en fin de séance. La première concerne la loi sur les surélévations. Il est expliqué que cette loi s'applique aux PLQ adoptés avant le 30 novembre 2009.

La deuxième concerne le droit de préemption de l'Etat : « Dès lors qu'un prix est convenu lors d'une promesse de vente d'un bien en zone de développement, dans quelle mesure l'Etat qui entend exercer son droit de préemption peut-il faire baisser le prix convenu ? ». Il est répondu qu'en principe l'Etat exerce son droit de préemption lorsque l'acquéreur de la villa en zone de développement achète la maison pour y vivre, que l'Etat n'est pas lié par le prix convenu entre le vendeur et l'acheteur et que le prix auquel il exerce son droit est celui qui, aujourd'hui, est admis dans les plans financiers de construction.

**12. COMMISSION DES SPORTS – Séance du 9 décembre 2010 –
Rapporteur : M. Christian HAAS****a) Présentation du Vélo Club Lancy**

=====

M. HAAS présente le sujet : le Président et M. RENEVEY accueillent M. Christian FAVRE, Président du club.

Cette audition s'inscrit dans le cadre du tournoi des présentations des associations sportives.

M. FAVRE rappelle dans les grandes lignes l'histoire, étroitement liée au café CHAPPUIS, et le rôle important du Vélo-club Lancy.

Le Club a été fondé en 1922, il a donc fêté 88 ans de passion en 2010, il compte aujourd'hui un peu plus de 80 membres, dont 20 licenciés, ce qui est un chiffre important pour le canton en comparaison du nombre de licenciés en Suisse. Un membre actif et qui participe encore aux sorties a, lui, 83 ans ! 20 % des membres sont lancéens, les autres provenant du reste du canton.

Le club joue un rôle important dans l'organisation de courses cyclistes, comme évidemment le Grand-Prix de Lancy, qui est une des rares compétitions connues portant le nom de la commune. Les étapes du Tour de Romandie et l'Omnium de cyclo-cross de Plan-les-Ouates figurent également dans le calendrier des manifestations importantes, qui impliquent un engagement total des membres du club et des engagements financiers importants.

Il faut relever une contrainte particulière lors de l'organisation du Grand Prix de Lancy, qui en 2010 a réuni 400 personnes. Il faut neutraliser les lignes de bus durant la course, et dès 2011, la problématique du tram TCOB risque de remettre en question l'organisation de cette course.

Séance ordinaire du 27 janvier 2011

Des questions sont ensuite posées par les commissaires sur le coût de la pratique du cyclisme, le dopage, et la participation des femmes.

Il est précisé que le Vélo-club Lancy compte de nombreux champions dans ses rangs, que le dopage y est évidemment totalement proscrit (notamment avec des recommandations de Jeunesse & Sport et des mesures de sanction le cas échéant) et que les femmes sont bien présentes, y compris en compétition.

b) Présentation du film « Enfance active » de l'Office fédéral du sport

=====

M. HAAS présente le sujet : M. YOUNG présente ce film, qui traite de la problématique du manque de mouvement et de la place du sport auprès des jeunes et dans la société. En résumé, bouger et manger 5 fruits et légumes par jour.

c) Divers

=====

M. HAAS présente le sujet : il a été proposé de lancer la semaine Tuttisports en 2011 en profitant de fêter la première année de l'Agora espace, qui n'a pas pu être inauguré en 2010.

**13. COMMISSION DE LA CULTURE – Séance du 10 janvier 2011 –
Rapporteur : M. Christian MARCHIANDO****a) Projet de bibliothèque multimédia à Lancy-Sud - Présentation d'un projet de budget**

=====

M. MARCHIANDO présente le sujet : M. LANCE explique que, d'un commun accord avec Mme ANDREY, M. STALDER a été mandaté pour étudier plus avant le coût de fonctionnement de la future bibliothèque multimédia de Lancy-Sud. Il rappelle que du concours en cours à l'ouverture des trois bâtiments, avec la médiathèque, il y a encore un long chemin de plusieurs années. Il souligne que les techniques évoluent très vite, rendant difficile de prévoir aujourd'hui les équipements qu'il faudra installer et leur coût. L'évolution des besoins de la population par rapport à ce genre de structure est également inconnue. Il est donc difficile de figer un budget pour l'instant. Monsieur STALDER s'est basé sur un budget établi il y a quatre ans, lors du projet de bibliothèque multimédia dans l'Escargot. Il s'agit pour cette séance de dévoiler quelques chiffres et discuter, mais en aucun cas de figer un budget. Il est vrai que les montants peuvent être impressionnants, mais c'est une structure importante pour le développement du Sud de Lancy et de Plan-les-Ouates, qui s'est engagé à payer la moitié des frais de fonctionnement de la future bibliothèque.

En résumé, il faut prévoir un crédit d'investissement d'un peu plus de 5 millions dont les gros postes sont l'achat des documents et l'abonnement aux revues et services, 1.5 million, l'équipement (mobilier, informatique etc.), 1.5 million aussi et le coût du personnel sur 2 ans. Le fonctionnement annuel est lui estimé à près de 1.7 million.

Séance ordinaire du 27 janvier 2011

M. STALDER explique qu'il a travaillé pendant une vingtaine d'années à la Commune de Vernier, où il a organisé en réseau ses différentes bibliothèques, qu'il a fallu informatiser. Mme ANDREY l'a sollicité pour travailler ensemble sur la modernisation du système informatique, ce qui a été fait en 1999. Il a aussi créé la photothèque de la Télévision romande. Pour le projet de la médiathèque, il explique qu'il s'est basé principalement sur les documents remis par la commune et le document transmis par Mme ARNOLD de Plan-les-Ouates. Il a intégré dans sa démarche les normes de la CLP, Communauté de travail des bibliothèques de lecture publique.

Une médiathèque est bien plus qu'une bibliothèque car elle contient d'autres médias en proportion importante. Elle comporte aussi des prestations supplémentaires en ligne telles que encyclopédies, formations fournies par des sociétés spécialisées. C'est une structure complexe, plus élaborée qu'une bibliothèque. La bibliothèque de Carouge, par exemple, a « explosé » son fonds traditionnel en donnant beaucoup plus de place aux DVD et à la consultation d'Internet.

Pour pouvoir s'ouvrir, la médiathèque doit avoir un fonds suffisamment fourni pour être attractive. Il est estimé à 15'000 documents. D'après les normes, et elle devrait contenir au final 33'000 documents pour une population de plus de 23'000 habitants. Le chiffre de 30'000 a été retenu.

Autre élément à soigner : la visibilité de la médiathèque. Il faut aller au-devant du public. Non seulement sur son site Internet, mais aussi en diffusant les informations sur les programmes et les événements qui s'y passent, comme des animations, des formations. Il faut donc que la médiathèque ait un bon rayonnement.

Pour ce faire, il faut que les membres de l'équipe se perfectionnent et aient une bonne communication interne, de façon à pouvoir informer les lecteurs, même dans des domaines qui ne sont pas les leurs. Cela implique une dynamique de groupe particulière et un travail bien suivi.

Les chiffres mentionnés plus haut lui paraissent assez justes.

La commission remercie M. STALDER pour ses explications riches et son exposé enthousiasmant.

Le débat se porte ensuite sur les périodes d'ouvertures de la médiathèque : ouverture le soir, le samedi, le dimanche. Pour l'instant, la tendance serait d'ouvrir entre 12h00 et 14h00 et le samedi. Mais cela évolue. Carouge par exemple, envisage d'étendre sa plage d'ouverture.

Grande question : l'évolution constante de la technique, avec pour corollaire le nombre et le type de postes informatiques à envisager. Il est important que l'infrastructure soit prévue la plus riche possible pour permettre d'augmenter le nombre de poste par exemple. M. STALDER cite l'exemple d'une bibliothèque de Lyon qu'il a visitée où il y a davantage de postes que prévus à Lancy. Ils sont presque tous occupés.

Pour M. STALDER, une des caractéristiques demandées à une médiathèque est d'être évolutive. Mais il est difficile de prévoir de quelle manière elles vont évoluer. A terme, la répartition des surfaces va sans doute changer. La médiathèque doit donc être modulable. Il est toutefois prêt à parier que l'informatique ne remplacera pas le livre.

La surface prévue est-elle suffisante ? M. STALDER estime que la base de 1'000 m² est très raisonnable, même si selon certaines normes elle est en-dessous de ce qui est conseillé : il faudrait ajouter 800 m². Dans le cas d'une nouvelle structure, il est très difficile de se faire une idée ex nihilo.

En conclusion, M. LANCE demande aux commissaires de bien s'imprégner de ces documents et de revenir avec des éventuelles interrogations ou propositions. Il convient pour l'instant de se limiter aux 1'000 m² prévus et de mener une réflexion à partir de cette base.

Séance ordinaire du 27 janvier 2011

La Présidente demande ce qu'il faut prévoir pour la présentation à Plan-les-Ouates. M. LANCE explique qu'il avait proposé à Mme ARNOLD que M. STALDER vienne présenter le projet de budget lors d'une commission commune Plan-les-Ouates / Lancy.

c) Divers

=====

M. MARCHIANDO présente le sujet :

Festival Antigél

M. LANCE rappelle que le festival Antigél va se dérouler du 6 au 20 février. Les fonds nécessaires ont pu être récoltés. La soirée inaugurale aura lieu le 6 février au Forum de Meyrin, avec un spectacle d'une chorégraphie Sud-Africaine, Robyn Orlin.

Il rappelle aussi que l'intérêt du festival Antigél est son aspect intercommunal. Lancy versera Fr. 20'000.--. Chaque commune y participe aussi et le fonds intercommunal intervient pour une somme de Fr. 350'000.--. La Loterie romande, le Casino de Meyrin et la Ville de Genève le co-financent également. En ce sens, c'est une véritable première.

Mme MARIETHOZ indique qu'il y aura cinq dates à Lancy (les 14, 15, 16, 18, 19 février). Un artiste a été invité à intervenir à la Villa Bernasconi le 11 février. Il s'agit d'Alexandre JOLY, qui travaille entre arts plastiques et musique et collabore avec des danseurs. Le 6 mars, un brunch marquera le début d'une série d'activités organisées les dimanches à la Villa Bernasconi.

Expositions

La Présidente félicite Mme KUNZ pour la dernière exposition, dont les bénéficiaires sont allés à l'association Genève tiers monde. Cette exposition a eu beaucoup de succès. Elle remarque par ailleurs que les événements que Mme KUNZ organise à la Ferme de la Chapelle ont de plus en plus de succès. Elle la félicite chaleureusement.

Mme KUNZ relève que c'est le dimanche qu'il y a le plus de monde. Par exemple, pour les contes après le brunch, il y a eu plus de 60 personnes (contre 15 maximum en soirée). Les gens aiment sortir dans ce quartier le dimanche pour se promener ou faire quelque chose de culturel.

La Présidente trouve également que la dernière exposition à la Villa Bernasconi était très intéressante. Le moment de lecture (avec M. Daniel de Roulet) était particulièrement chaleureux et donnait une ambiance spéciale à la Villa Bernasconi.

**14. COMMISSION DES FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES LOCATIFS –
Séance du 17 janvier 2011 – Rapporteur : M. Alain MATHIEU****a) Revue des subventions 2010 versées**

=====

M. MATHIEU présente le sujet : M. LANCE distribue un document et relève que les subventions 2010 entrent dans le cadre de l'examen des comptes 2010. Ce tableau est provisoire mais donne déjà une bonne vue d'ensemble des comptes au niveau des subventions.

Séance ordinaire du 27 janvier 2011

L'étude du document, page par page, ne révèle rien de sensationnel. Des questions liées au processus comptable ainsi que des interrogations concernant principalement le fonctionnement du fonds de bienfaisance, de Lancy en Fête, de Grand-Lancy FC, du Ski Club, de la patinoire de la Praille, de la Fondation Trajets et du SIACG, obtiennent des réponses adéquates.

Une commissaire demande le détail de Onex-Familles et de l'association des Poussins en ce qui concerne les familles d'accueil. Elle reprendra cette problématique en Commission sociale, mais regrette la fin de la prime pour les mamans de jour non affiliées à ces deux associations.

Enfin, la commission apprend que le Conseil administratif refuse souvent des demandes de subvention et n'entre pas automatiquement en matière sur des demandes d'augmentation.

b) Information sur la procédure pour la gestion de la trésorerie

=====

M. MATHIEU présente le sujet : lors de son audit, la Cour des comptes avait demandé de formaliser la procédure concernant la gestion des prévisions et des protections des besoins au niveau de la trésorerie et de la gestion de la dette. En français pour les non-spécialistes : Lancy attire assez d'argent pour faire ses paiements de fin de mois. La procédure existait, mais aucun document écrit ne la soutenait.

Mme ANDREY a reproduit une procédure qui couvre tous les moyens opérationnels qui sont mis à disposition du service financier pour contrôler l'évolution de la dette et de la trésorerie. Mme ANDREY faisait toutes ces démarches à la satisfaction de tous. Maintenant, quelqu'un d'autre peut le faire en son absence et un tableau de bord indique en tout temps au Conseil administratif, l'état de la trésorerie, de la dette et des projections financières de notre Commune.

c) Divers

=====

M. MATHIEU présente le sujet : un commissaire demande si la Ville de Lancy a été approchée concernant le surcoût des navettes remplaçant la montée du tram 17 aux Palettes. Ce surcoût fait partie des obligations des TPG. Il est hors de question que la Commune paie. Moralité, le commissaire a fait la question et la réponse.

15. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

M. GOLAY : Mesdames et Messieurs, chers Collègues,

Vous avez tous reçu par e-mail une lettre de l'Association « Les Passereaux ».

Je me permets de vous la lire car comme on l'a reçue ces jours, pas tout le monde n'a pu en prendre connaissance. Elle a été envoyée par l'association « Les Passereaux », p.a. M. Robert VOLKI au chemin des Palettes. Elle est adressée aux Conseillers municipaux en date du 25 janvier 2011.

Séance ordinaire du 27 janvier 2011

« *Concerne : Usage abusif du droit de préemption de la part de l'Etat*

Mesdames, Messieurs, les conseillers municipaux,

En tant qu'association des habitants du quartier des Semailles, nous nous permettons de porter à votre connaissance un cas particulier qui nous préoccupe.

M. et Mme Ribes, habitants du 15, ch. des Semailles, doivent déménager en raison de l'état de santé de Monsieur, qui ne lui permet plus de monter les escaliers.

Ils ont donc dans un premier temps fait évaluer leur bien par trois experts différents, en précisant bien qu'il s'agissait d'une zone de développement et qu'ils ne voulaient pas prendre de risque sur le prix de l'évaluation. Sur la base de ces trois expertises, M. et Mme Ribes ont pris la décision d'acheter une autre maison, au prix du marché, qui peut convenir à Monsieur, et signé une promesse d'achat. Ensuite, ils ont mis en vente leur propre maison, trouvant sans difficulté un acheteur.

L'Etat a décidé d'exercer son droit de préemption sur leur parcelle, mais en proposant un prix inférieur de 310'000.-- au prix convenu avec l'acheteur (1'040'000.- au lieu de 1'350'000.--).

Cette décision est une catastrophe pour M. et Mme Ribes, car ils se sont déjà engagés sur une autre maison en payant le 10% du prix, et n'ont de toute façon pas la possibilité de rester dans leur maison en raison de l'état de santé de Monsieur.

Les membres de l'Association des Passereaux sont particulièrement choqués que l'Etat profite d'une situation de détresse et n'offre pas à un propriétaire souhaitant s'installer ailleurs les moyens de le faire. Le prix proposé par l'Etat est clairement en-dessous du prix du marché, et prive de fait les propriétaires de villas du droit de trouver un bien immobilier similaire ailleurs dans le canton en cas de vente de leur bien immobilier.

Nous savons que la décision de préemption est une décision cantonale, sur laquelle vous n'avez pas directement prise, mais nous tenions à vous informer des pratiques de l'Etat sur la commune de Lancy.

En vous remerciant de votre attention, nous vous adressons nos meilleures salutations.

*Sandrine Meyer-Chanson
Présidente*

Copie : M. F. Baertschi, Conseiller administratif »

Si ces gens s'adressent à nous, c'est qu'il s'agit d'un cas particulier ; c'est néanmoins un cas assez dramatique.

Vous savez que lorsqu'un terrain passe en zone de développement 3, il y a un contrôle du prix de la part de l'Etat, lequel prix n'a plus la valeur du marché. Aujourd'hui, ce sont des personnes qui n'ont plus d'autre solution que de déménager. Il y a une promesse de vente, etc. La pratique de l'Etat, c'est que, de plus en plus, il exerce son droit de préemption, et n'accepte plus le prix demandé par les propriétaires.

Là, on ne peut pas qualifier cela d'une magouille des propriétaires, la vente a été faite avant le droit de préemption de l'Etat. Donc, le prix a été fixé et c'est juste intolérable de laisser cela faire, l'Etat c'est l'Office du logement - donc ils sont partie en cause indirectement - qui fixe les prix.

Séance ordinaire du 27 janvier 2011

Cela s'est fait sur la Commune de Chêne-Bourg. La Commune est intervenue à trois reprises et le DCTI est revenu à chaque fois sur les montants.

Je suggère que le Conseil administratif, pour ses habitants de la Commune, intervienne de manière relativement sèche auprès du DCTI pour lui dire qu'on ne peut pas admettre cette pratique auprès d'habitants en situation de détresse.

Ce sont des petites gens, ce ne sont pas des gens qui ont des villas comme on peut en trouver dans d'autres communes de la rive gauche, ce sont des gens qui ont travaillé toute leur vie, ce sont des gens qui méritent un soutien de la commune.

Je vous invite tous à soutenir cette demande, si on ne peut pas voter car ce n'est pas à l'ordre du jour, que le Conseil administratif intervienne pour dire qu'on n'est pas d'accord avec ce type de pratique. On ne va en tout cas pas céder là-dessus, même si les gens ont des droits de recours, ce sont des situations qui sont difficiles pour obtenir satisfaction quand il y a un droit de préemption. Il cède uniquement si la Commune n'est pas d'accord avec ces pratiques.

M. ANNEN : je me tourne vers le Conseil administratif. Je suis alerté par plusieurs habitants, utilisateurs du centre commercial du Petit-Lancy, Lancy Centre, à côté de l'EMS Les Mouilles.

Je pense que comme tout un chacun, vous avez dû lire dans les journaux qu'il y a eu plusieurs accidents et la mise en cause du déplacement de l'arrêt de bus aux Esserts. J'ai été alerté par deux ou trois personnes qui m'ont écrit en s'inquiétant de cela.

Il est vrai qu'en regardant ce qui a été fait, à savoir que l'arrêt qui était en face du centre commercial et près de l'EMS Les Mouilles a été déplacé et qu'on se retrouve aux Esserts, que les personnes âgées qui doivent prendre le bus ou le tram, avec la nouvelle disposition de ce dernier, se retrouvent au milieu de la route de Chancy, et quand on voit la circulation sur cette route, cela devient de plus en plus dangereux. Encore dernièrement, une personne âgée s'est fait renverser par le bus.

Je pense qu'il serait bien de se poser la question si quelque chose ne peut pas être fait au niveau des TPG pour que cet arrêt soit rétabli à l'endroit où il était et qui est plus sécurisé puisqu'il y a un passage-piétons. Il y a quelque chose qui peut être fait pour préserver la sécurité de nos habitants, car depuis le mois de décembre, c'est le quatrième ou cinquième accident grave qui a lieu à cet endroit avec le changement que les TPG ont fait.

Mme GRIVEL ODION : je pense que tout le monde a en mémoire l'acceptation par le peuple genevoise de la loi sur l'accueil continu des élèves à la fin du mois de novembre. Cette loi va très certainement être en grande partie à la charge des communes.

Merci à Lancy car je crois qu'on peut se dire assez satisfait de ce qui est déjà mis en place depuis plusieurs années, comme les restaurants scolaires, les activités ou les devoirs surveillés.

Beaucoup de parents se demandent ce que cela va changer pratiquement. Les enseignants ont également peur d'être surchargés ou de recevoir des nouvelles tâches sur leurs épaules.

J'aimerais savoir si le Conseil administratif a déjà réfléchi à la question.

Mme JULLERAT VAN DER LINDEN : j'ai, comme M. ANNEN, un souci au niveau des Esserts, mais le mien concerne plutôt un problème de signalisation routière.

Lorsqu'on arrive du Grand-Lancy, il y a une large présélection qui va sur la droite, vers le centre du Petit-Lancy et à gauche, vers Onex-Bernex.

Séance ordinaire du 27 janvier 2011

Le problème concerne les personnes qui, sortant du chemin des Pâquerettes, c'est-à-dire à hauteur de la Maison de la sécurité, veulent se rendre en direction du Pont Butin, car elles ne peuvent pas prendre la trémie pour des raisons de sécurité et doivent donc passer par le rond-point. Manifestement, faute d'indications, les gens ne savent pas s'ils doivent aller à gauche côté Onex-Bernex ou aller à droite côté Petit-Lancy, ce qui fait que les stratégies sont assez variables. Que je sache, jusqu'à présent cela s'est réglé plutôt par des coups de klaxon.

La situation me semble relativement dangereuse vu l'intensité du trafic qu'il y a sur cet axe et sur ce rond-point. Il me semble que cette signalétique mériterait d'être mieux faite.

Mme CASUTT : j'aimerais une petite précision pour la prochaine Commission des travaux avec la Commune de Plan-les-Ouates. On est convoqués à la salle du Conseil municipal, mais de quelle commune ?

M. MARCHIANDO : j'aimerais compléter la demande de Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN. En montant la route du Pont Butin, en vélo par la piste cyclable, on arrive au carrefour avec la route de Chancy, il n'y a plus de piste cyclable, et si l'on veut aller tout droit, il faut quand même se déplacer sur la gauche.

Il y a peut-être un défaut de marquage que je souhaiterais voir comblé.

M. VITALI : j'ai une doléance de la part de nos communiens qui souhaitent savoir si l'on peut faire quelque chose au niveau des parkings des Courtillets et de Bertrand, car il y a malheureusement de plus en plus de personnes qui urinent, et c'est horrible au niveau hygiénique. Et le week-end, il y a des personnes qui boivent des verres dans ces parkings et qui laissent les bouteilles et déchets. Cela engendre une certaine peur, même si ces gens n'ont rien fait, de pouvoir aller chercher sa voiture.

Merci au Conseil administratif de faire quelque chose pour cela.

M. PERRENOUD : la zone forêt après le CEPTA devient un emplacement de parking pour les gens qui se rendent au CEPTA. Vu que maintenant la barrière est ouverte suite aux travaux Cadiom, il y a beaucoup de voitures qui passent et qui se parquent à cet endroit. Je m'inquiète un peu pour la zone biotope de l'endroit. Si l'on pouvait fermer cet accès qui est réservé à la forêt.

La deuxième question : on a eu des grands projets au niveau de l'avenue des Grandes-Communes. Au croisement avec le chemin du Bac, un groupe formidable nous a mis des cailloux sur le bord de la route, au milieu. Et il y a tellement de ces cailloux qu'ils partent sur la route et se mettent sur la piste cyclable. Quand on prend le virage en vélo, cela s'avère dangereux. D'ici peu de temps cela causera un accident. J'aimerais bien que quelqu'un puisse ramasser les cailloux.

M. BONFANTI : j'ai été approché par plusieurs habitants du quartier des Fraisiers concernant la problématique d'une boîte postale qui se trouvait en face du club de tennis des Fraisiers, à côté de l'arrêt de bus. Il semblerait que la Poste ait décidé de l'enlever. Il y a beaucoup de personnes âgées qui me demandaient ce qu'il en était car maintenant ils doivent se rendre aux Palettes pour poster leur courrier. Cela leur pose passablement de problèmes pour se rendre jusque là-bas. Je voulais savoir si l'on pouvait demander à la Poste de remettre cette boîte postale.

M. SABEV : je reviens sur l'intervention de M. ANNEN concernant l'arrêt de bus près de Lancy Centre : il très bien placé par rapport aux employés de banque.

M. FAVRE : je suis scandalisé par l'attitude de M. GOLAY, qui arrive 10 minutes avant la fin de la séance pour faire de l'électorisme. C'est une situation dramatique pour ces gens, mais de faire de la récupération à deux mois des élections, je trouve cela un peu lamentable.

Séance ordinaire du 27 janvier 2011

J'aimerais rappeler que la Commune a acquis, il y a deux mois, une propriété aux Marbriers où l'Etat avait la possibilité de préempter sur le dossier de la Commune, il ne l'a pas fait.

En ce qui concerne le prix auquel cette propriété a été vendue, un expert a fait une expertise et la Commune a demandé que l'Office cantonal du logement (OCL) se prononce sur l'expertise et donne son aval. Le prix qui figure dans l'expertise sera avalisé dans le plan financier ultérieur et là on a une garantie. Cette situation est dramatique pour ces gens, mais je ferai juste une remarque : ils ont eu trois experts qui leur ont dit que leur propriété valait Fr. 1'350'000.--.

Je reproche à ces gens de ne pas avoir été faire avaliser ce prix à l'OCL. Si cela avait été le cas, de dernier leur aurait indiqué que le prix réel se montait à 1'050'000.-- et à ce moment-là, ils auraient connu le montant disponible pour acquérir un autre objet.

Maintenant, si M. BAERTSCHI peut proposer quelque chose, une situation intermédiaire, volontiers. Comme on a parlé avec l'Etat du problème des Semailles, on peut mettre quelque chose en balance et demander des compensations au niveau de la Commune en tenant le couteau par le manche.

Mais l'attitude de venir au dernier moment, alors qu'on est au Grand Conseil, foncer à Lancy pour défendre ceci, personnellement cela me gêne un peu.

M. GOLAY : comme j'ai été mis en cause d'une manière pas très élégante par mon collègue, lorsqu'il parle d'électorisme, je vais quand même m'expliquer sur ce point.

Depuis que je siége ici, mon mandat était la défense des citoyens de cette commune, comme de ce canton. D'autre part, j'ai toujours défendu les associations de quartier, ce n'est pas la première fois. Je ne viens pas là seulement parce qu'on est à quelques mois des élections ; je l'ai fait pour la Chapelle, je l'ai fait pour l'Ancien Puits.

Je n'ai pas beaucoup entendu le PDC défendre les associations de quartier, bien au contraire. On sait que le lobby du PDC c'est plutôt la FER, le béton, les architectes, les ingénieurs, pour se faire du fric. Aujourd'hui, c'est la démonstration même quand on dit qu'ils n'avaient qu'à aller à l'Office du logement bien avant pour faire une évaluation. C'est scandaleux, des propos comme ceux-là, des personnes âgées, handicapées, qu'on leur dise vous n'aviez qu'à savoir.

Monsieur, vous travaillez dans ce domaine, vous le savez. Il y a beaucoup d'habitants dans cette commune qui ne le savent pas. Vous êtes quelqu'un qui n'êtes pas à votre place ici. Allez plutôt siéger à la Chambre du commerce qu'ici pour défendre les habitants.

Vous êtes un hypocrite, M. FAVRE...

M. ALONSO ne permet pas à M. GOLAY de continuer son intervention.

M. PROGIN : j'ai une question adressée à mes préopinants UDC car lors de la dernière séance, on a appris comme un scoop que la Coop de la place du 1^{er} août « se sauverait », à cause des mesures qui ont été prises dans ce quartier.

Je suis donc allé voir le gérant de la Coop en question et lui ai demandé quand il allait « se sauver ». Il a répondu très promptement qu'il n'avait jamais été prévu qu'il se sauve, que ni lui ni sa direction n'avait prévu de partir de chez nous et que, certes, il avait un manque à gagner de l'ordre de 20% sur son chiffre d'affaire, suite aux différentes mesures qui avaient été prises, mais qu'il n'était en aucun cas question qu'il parte de chez nous.

Pour rebondir là-dessus, je dirai que chaque fois que je vais à la Coop de la place du 1^{er} Août, je n'ai jamais vu mes préopinants UDC faisant leurs courses. Et la meilleure manière de soutenir le

Séance ordinaire du 27 janvier 2011

commerce local, c'est de se rendre dans nos commerces de proximité et d'y acheter des choses, voire de discuter avec le gérant pour apprendre qu'ils ne partiront pas car ils sont bien à Lancy.

M. BAERTSCHI : en ce qui concerne la lettre de l'association des Passereaux, le Conseil administratif l'avait déjà reçue avant de recevoir M. MULLER à Lancy pour parler du quartier des Semailles. J'ai relayé avec le plus de conviction possible la lettre de l'association. On se rend bien compte qu'on a ici à faire à un cas spécial. Je lui ai demandé de voir encore une fois si l'on pouvait essayer de trouver une solution, parce qu'il est vrai qu'on n'est plus ici à faire valoir le droit, mais à faire valoir un peu d'humanité. Je n'ai pas eu plus de réponse.

Vous avez reçu une lettre semblable, c'est peut-être à vous maintenant de vous organiser pour faire quelque chose. Je pense qu'il ne faut effectivement pas passer là-dessus comme chat sur braises mais essayer de trouver une solution pour une situation manifestement difficile.

Pour le quartier des Mouilles, il y a une association « Mixcité » qui n'a pas besoin qu'on l'aide beaucoup pour rouspéter contre ce qui ne va pas dans le quartier.

Vous informer que cela fait quelques années que le parcours du TCOB et les emplacements des arrêts ont été décidés. Vous savez que pour le tram, on a tendance à espacer les arrêts de plus de mètres que pour le bus, pour garder une vitesse commerciale. Et évidemment le déplacement des arrêts fait le bonheur des uns et le malheur des autres. Je ne crois pas qu'on puisse changer quoi que ce soit sur l'emplacement des arrêts de tram. D'ailleurs, ils sont quasiment terminés, vous imaginez bien qu'on ne va pas les remettre en cause.

En revanche, nous avons été informés de la proposition de modification de l'accès aux commerces de Lancy Centre, qui implique que les gens venant de la ville qui veulent tourner à gauche devraient aller jusqu'au chemin des Mouilles et revenir en arrière, pour pouvoir décharger ce carrefour, lequel d'ailleurs a aussi fait l'objet de récriminations de la part de l'association Mixcité disant qu'il y avait trop de gens qui passaient.

Cela ne plaît pas non plus manifestement. Nous avons demandé des informations au Département que nous attendons.

Pour l'accueil continu des enfants, nous avons les mêmes préoccupations que vous et nous n'avons aucune réponse. C'est-à-dire que le peuple genevois a voté, maintenant il faut un règlement d'application et nous attendons perplexes, un peu inquiets quand même, parce que, certes, nous faisons beaucoup de choses mais si tout le monde veut venir au parascolaire, imaginez la difficulté que nous aurons. Nous sommes évidemment attentifs à cette question.

Mme JULLERAT VAN DER LINDEN et M. MARCHIANDO parlent d'or quand ils parlent du mauvais marquage de ce carrefour, moi qui fais régulièrement du vélo, je ne sais jamais s'il faut tourner à droite ou à gauche pour aller tout droit ; il est vrai que c'est peu clair.

Je vous remercie d'être intervenu. Nous allons réintervenir pour voir s'ils n'ont pas oublié quelque chose ou qu'ils nous disent que c'est prévu mais qu'il faut attendre quelques mois. Je suis parfaitement conscient que ce site est mal signalé.

M. RENEVEY : concernant la boîte postale de Champs-Gottreux, nous avons été avertis récemment que celle-ci avait effectivement disparu. La Poste a profité des travaux sur l'avenue du Curé-Baud pour la supprimer. Donc, nous allons lui écrire en espérant qu'elle reconsidérera sa position.

M. LANCE : j'aimerais ajouter que nous avons reçu dernièrement les responsables de la Poste qui nous ont dit que le trafic de courrier avait diminué de quasiment 40% avec l'arrivée des e-mail. Ce qui explique aussi cela.

Séance ordinaire du 27 janvier 2011

Concernant l'intervention de M. VITALI, par rapport aux parkings des Courtillets et Louis-Bertrand, dans ce dernier nous avons déjà des caméras de surveillance. Comme vous le savez, le Conseil municipal a voté le principe d'installer des caméras dans les parkings publics. Une procédure AIMP est actuellement en cours.

Nous savons aussi qu'il y a des regroupements de jeunes aux Courtillets, nous allons intensifier les contrôles par les sociétés privées de surveillance à travers notre régie.

Concernant l'intervention de M. PERRENOUD sur le parking sauvage vers la maison de feu, nous allons voir ce que nous pouvons faire étant donné que ce terrain appartient à l'Arquebuse. Nous allons regarder si nous pouvons limiter le parking.

Une information pour terminer, je dois malheureusement modifier la date de la Commission de la sécurité du 28 février 2011 pour la reporter, d'entente avec le Président de la commission, au mardi 8 mars 2011 à 18h30. Je dois en effet assister le 28 février à l'assermentation des nouveaux agents de police municipale.

La séance est levée à 21h55

Le Secrétaire :

Cédric ANNEN

Le Président :

Javier ALONSO

VILLE DE LANCY

Séance ordinaire du 27 janvier 2011

QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y en a pas.